

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents: 2

L'an deux mille neuf
Le 11 mai
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Martin TELLEHEA, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Michel LARRETICHE, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA.

Pouvoirs :

M. Francis GAVILAN a donné pouvoir à M. Léon MARIN
Mme Elisabeth PERY a donné pouvoir à Melle Danièle DUFAU
M. Didier PICOT a donné pouvoir à Madame le Maire
M. Pascal MARTIN a donné pouvoir à Madame Isabelle RAGOZIN
Melle Valérie ANDIAZABAL a donné pouvoir à Monsieur Michel BERCETCHE

Absents :

MM. Beñat IRASTORZA et Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Vente Commune / Me MATHIEU Christine

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 15 décembre 2008 acceptant le principe de vente, à Madame MATHIEU Christine, d'un ancien chemin rural hors d'usage, situé au droit de sa propriété.

Madame le Maire présente à l'assemblée les plans et document d'arpentage dressés par la SCP ROSSI-URBIETA & JACQUES, Géomètres-Experts à ST JEAN DE LUZ, documents qui désignent le terrain à vendre sous les n° 110 (128 m²) et 108 (660 m²) de la Section CC.

Madame le Maire précise par ailleurs qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 au 22 avril 2009 inclus.

Vu l'avis des Domaines en date du 11 juillet 2008

Vu l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux en date du 20 Octobre 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- DECIDE la vente, à Madame MATHIEU Christine, des parcelles communales cadastrées Section CC – n° 110 (128 m²) et Section CC – n°108 (660 m²) au prix de 2 € / m² soit pour un total de 1.576 €.
- CHARGE l'étude de Maitres GOGUET-PERRET-ERTAURAN-PAOLI, Notaires Associés à ST JEAN DE LUZ, de la rédaction de l'acte correspondant.
- HABILITE Madame le Maire à signer cet acte et tout document y afférent.

.../...

Suite délibération du 11 mai 2009 : Vente Commune / Me MATHIEU Christine

- RAPPELLE que tous les frais liés à cette affaire (Géomètre, Notaire) seront à la charge exclusive de Madame MATHIEU Christine, demanderesse.

Votes pour : 24

Abstentions : 3

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le